



Index de rémunération Hommes/Femmes



Index de rémunération Hommes/Femmes, une note élevée

Ecart de rémunération pour les
fonctionnaires H/F

42 / 50

Ecart de taux de promotion
H/F

25 / 25

91 / 100

14 / 15

Ecart de rémunération pour les
contractuels H/F

10 / 10

Les 10 plus hautes rémunérations



Index de rémunération Hommes/Femmes (source [décret n°2024-802](#))

Ecart de rémunération pour les
fonctionnaires H/F

Ecart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les fonctionnaires, par filières et catégorie hiérarchiques équivalentes

Ecart de rémunération pour les
contractuels H/F

Ecart global de rémunération en équivalent temps plein entre les femmes et les hommes, pour les agents contractuels sur emploi permanent, par filières et catégorie hiérarchiques équivalentes

Méthode de calcul des indicateurs 1 et 2

Ratio écart (% (F-H) /H) en EQTP

F : Rémunération brute payée femmes

H : Rémunération brute payée hommes

Unité : en points de pourcentage

Lorsque l'effectif de fonctionnaires/contractuels comprend au moins 10 hommes et 10 femmes, les indicateurs 1 et 2 sont calculables.

Ecart de taux de promotion
H/F

Pour chacun des avancements (promotion au choix, examen professionnel), les taux de promotions des femmes et des hommes sont calculés, en pourcentage, comme la proportion d'agents ayant bénéficié d'une promotion au cours de la période de référence.

Méthode de calcul de l'indicateur 3

= taux de promus/promouvables par grade.

L'écart de taux de promotions est calculé, en points de pourcentage, pour chacun des avancements, en soustrayant le taux de promotions des femmes au taux de promotions des hommes.

Les écarts ainsi obtenus sont multipliés par le ratio de l'effectif du groupe à l'effectif total des groupes pris en compte, puis additionnés pour obtenir l'écart global de taux de promotions entre les femmes et les hommes.

Le résultat final est la valeur absolue de l'écart global de taux de promotions, arrondie à la première décimale.

Lorsque l'effectif de fonctionnaires concerné comprend au moins 10 hommes et 10 femmes promus, l'indicateur 3 est calculable.

Les 10 plus
rémunérations

hautes

Nombre d'agents publics du sexe sous-représenté parmi les dix agents publics ayant perçu les plus hautes rémunérations

Méthode de calcul de l'indicateur 3

L'indicateur est le plus petit des deux nombres suivants : le nombre de femmes et le nombre d'hommes parmi les agents publics ayant perçu les 10 plus hautes rémunérations (nombres compris entre 0 et 10).



Actions de renforcement

Afin de maintenir cet index et d'aller toujours plus loin en matière d'égalité H/F au sein du CD, les actions seront les suivantes :

Ecart de rémunération pour les
fonctionnaires H/F



Création d'indicateurs de suivi des écarts lors des campagnes de rémunération afin de favoriser les augmentations des femmes

Ecart de rémunération pour les
contractuels H/F



Création d'indicateurs de suivi des écarts lors des campagnes de rémunération afin de conserver un traitement équitable entre les hommes et les femmes

Ecart de taux de promotion
H/F



Intégration d'indicateurs lors du plan de promotion afin de s'assurer de l'égalité homme/femme